



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 10 mai 2021, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Julien Normand, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2021-05-098  
7106

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 35 et vérifie le quorum.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



2021-05-099  
7107

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-05-100  
7107

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 12 avril et de la réunion spéciale du 15 avril 2021.

**QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2021-05-101  
7107

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 avril 2021.

**- Aqueduc**

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 232 m<sup>3</sup>, moyenne : 75 m<sup>3</sup>/jr

Secteur Les Buissons : 6 532 m<sup>3</sup>, moyenne: 218 m<sup>3</sup>/jr

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : non disponible

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2021.

**- M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbaux : 17 mars 2021

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2021-05-102  
7107

**CORRESPONDANCE**

**Reçue :**

\* Mme Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Société du Plan Nord – 2021-04-16- information qu'à la suite de l'analyse du projet de *Dynamisation du Portail d'entrée* dans le cadre du programme Fonds d'initiatives nordiques Volet-A, celui-ci n'a pas été retenu pour l'obtention d'une aide financière.

\* Mme Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Société du Plan Nord – 2021-04-16- information qu'à la suite de l'analyse du projet de *Dotation d'un plan directeur des parcs et espaces verts* dans le cadre du programme Fonds d'initiatives nordiques Volet-A, celui-ci n'a pas été retenu pour l'obtention d'une aide financière.

**Expédiée :**

\* Mme Line Lapointe, vice-doyenne à la recherche, Faculté des sciences et de génie, Université Laval -21-03-10- Envoi de la résolution numéro 2021-04-078 selon laquelle le conseil municipal accepte l'offre de services de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval afin de planifier et réaliser la caractérisation initiale du benthos (2021) et planifier le suivi biologique (sur (5-6 ans) au site de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes afin de répondre aux exigences des autorisations environnementales), et ce, au coût de 74 000 \$, plus les taxes.



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

\* M. Guillaume Ruel -21-04-13- Envoi de la résolution numéro 2021-04-079 selon laquelle le conseil municipal accepte de vendre le lot 5 663 560 qui est situé en zone d'habitation et n'a pas été utilisé pour le projet de déplacement des résidences dans le secteur de la rue Labrie Est, et ce, au coût de 9 122,25 \$, plus les taxes.

\* Mme Marie-Claude Léveillé, directrice adjointe, École secondaire Serge-Bouchard -21-04-13- Envoi de la résolution numéro 2021-04-082 selon laquelle le conseil municipal accorde un don de 200 \$ concernant l'événement « Gala Méritas ».

\* Mme Marie-Ève Coutu, enseignante, École Les Dunes -21-04-13- Envoi de la résolution numéro 2021-04-084 selon laquelle le conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ à l'école Les Dunes de Pointe-aux-Outardes pour l'achat de stations de travail extérieures pour les élèves. Cependant, la municipalité ne prendra pas la responsabilité de l'arrosage du jardin pédagogique en période estivale.

\* M. Frédéric Bouchard, directeur des opérations Côte-Nord, Englobe Corp. -21-04-15- Envoi de la résolution numéro 2021-04-095 selon laquelle le conseil municipal mandate la firme Englobe Corp. pour les services d'assurance qualité pour un projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 91 350 \$, plus les taxes.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question.

2021-05-103  
7108

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2021-05-10

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

### PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2021-05-104  
7108

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 361-21 CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DESTINÉES À PRÉVENIR OU COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes a établi, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), un service de sécurité incendie sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), la municipalité peut prévoir que certains de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie de la municipalité doit se déplacer plusieurs fois par année, afin de prévenir ou combattre l'incendie de véhicules de personnes qui n'habitent pas le territoire de la municipalité, et qui ne contribuent pas autrement au financement de ce service ;

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



- CONSIDÉRANT QUE** de ce fait, la municipalité encourt annuellement des débours importants ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la municipalité d'imposer une tarification pour ces services ;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté à la session ordinaire du 12 avril 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 361-21, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

2021-05-105  
7109

**FIXER LA DATE – CONSULTATION PUBLIQUE – PROJETS DE  
RÈGLEMENTS #357-20 ET #358-20**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de fixer au 25 mai 2021 à 19 h 00, par visioconférence, une consultation publique concernant les projets de règlements d'urbanisme numéros 357-20 et 358-20

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2021-05-106  
7109

**NOMINATION – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE POINTE-AUX-  
OUTARDES**

- CONSIDÉRANT QU'** à la suite de la démission de M. Serge Deschênes, le conseil municipal doit nommer un membre à la présidence et une nouvelle personne pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement de Pointe-aux-Outardes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, des conseillers présents, de nommer M. Julien Normand au poste de président, et M. Jean-François Gauthier au poste de directeur au sein du conseil d'administration de la Société de développement de Pointe-aux-Outardes.

2021-05-107  
7109

**LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire installer des toilettes chimiques avec urinoir (2) et sans urinoir (1) du 21 mai au 24 septembre 2021, soit une au portail d'entrée, une à la Halte de la Baie et l'autre au Site du Vieux Quai ;
- CONSIDÉRANT QUE** les toilettes seront nettoyées et vidangées une fois par semaine ;
- CONSIDÉRANT** les soumissions sur invitation reçues.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission reçue de Sani-Manic Côte-Nord Inc. pour la location de trois (3) toilettes chimiques, du 21 mai au 24 septembre 2021, qui seront nettoyées et vidangées une fois par semaine, au coût de 5 748,75 \$, taxes incluses.

En attente de vérifications, auprès de la santé publique, sur la façon de fonctionner (COVID-19).



2021-05-108  
7110

## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021 – LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Côte-Nord.

**EN CONSÉQUENCE**, il est par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes renouvelle son adhésion 2021 auprès de Loisir et Sport Côte-Nord au coût de 330,64 \$.

2021-05-109  
7110

### AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

**CONSIDÉRANT QU'** une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

**CONSIDÉRANT QU'** une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

**CONSIDÉRANT QU'** une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'** une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2021-05-110  
7111

SOUTIEN AU RECENSEMENT 2021

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte des données du recensement a commencé le 3 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les données recueillies dans le cadre du Recensement de 2021 éclaireront bon nombre de décisions stratégiques en matière d'économie et de santé qui devront être prises par tous les ordres de gouvernement au cours des mois et des années à venir.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes soutienne le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données de recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

2021-05-111  
7111

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

**CONSIDÉRANT QUE** la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003 ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes proclame le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie », et de souligner cette journée en tant que telle.

2021-05-112  
7111

ENGAGEMENTS – ANIMATEURS AU CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'engager les étudiants suivants :

- Stéphanie Lepage, coordonnatrice pour le camp de jour à 40 heures/semaine, pour une durée de 8-9 semaines, au taux horaire de 15,00 \$.



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- Capucine Rolland, Sabrina Chamberland, Mathieu Langlois et Alexandra Paulin, animateurs pour le camp de jour à 40 heures/semaine, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire de 14.00 \$.

2021-05-113  
7112

### PLAN DIRECTEUR DE PARCS ET ESPACES VERTS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire se doter d'un Plan directeur de parcs et espaces verts sur son territoire dans un souci de repenser la distribution et les équipements nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens et des organismes en matière de loisirs sportifs, culturels et de plein air ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan devra répondre aux besoins de notre communauté pour faciliter le développement, la planification et la restructuration de nos infrastructures de façon à ce que la population pratique leurs loisirs de façon sécuritaire dans des environnements favorables, et pour les soutenir dans le développement et le maintien de saines habitudes de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit revoir et évaluer les possibilités d'amélioration, de relocalisation et de développement de ses infrastructures de loisirs sportifs, culturels et de plein air ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire répondre aux besoins de sa population qui a manifesté le désir d'avoir des endroits sécuritaires, fonctionnels et attrayants ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan directeur de parcs et espaces verts permettra de planifier, pour plusieurs années, les investissements à court, moyen et long terme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Option aménagement pour élaborer le plan directeur de parcs et espaces verts sur le territoire de Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 21 570,00 \$, plus les taxes.

Le coût pour le plan directeur sera pris dans le surplus accumulé.

2021-05-114  
7112

### CONCEPTION GRAPHIQUE – ENSEIGNES ET SIGNALISATION

**CONSIDÉRANT** le projet de conception graphique pour les enseignes et la signalisation, et afin que le tout soit personnalisé pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de Lettragraph pour la conception graphique personnalisée pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Lettragraph pour la conception graphique personnalisée qui pourra être utilisée pour les enseignes et la signalisation sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes au coût de 3 600 \$, plus les taxes.

Le coût de la conception graphique sera pris dans le surplus accumulé.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2021-05-115  
7113

**APPUI ACQUISITION DE TERRAIN – PROJET MANICOUAGAN SEA  
MINERALS**

- CONSIDÉRANT** les démarches en cours de Manicouagan Sea Minerals pour l'acquisition d'un terrain afin de réaliser un projet de Centre de thalassothérapie avec chalets dans le secteur de Baie-Saint-Ludger ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a des terrains intéressants pour le projet, tel que présenté par M. Cédric Mimeault, qui appartiennent au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) le long le long du littoral du chemin de Baie St-Ludger ;
- CONSIDÉRANT QUE** le MAPAQ a répondu aux demandes de l'entreprise et démontre un intérêt dans la vente d'une partie de leurs terrains ;
- CONSIDÉRANT QUE** Manicouagan Sea Minerals conservera en tout temps les droits de passage public sur la plage face aux terrains concernés ;
- CONSIDÉRANT QUE** Manicouagan Sea Minerals désire acquérir que les terrains concernés par le projet de Centre de thalassothérapie ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet devra être conforme à toutes lois et/ou réglementations au moment d'obtenir les permis nécessaires à sa réalisation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer Manicouagan Sea Minerals pour l'acquisition de terrain auprès du MAPAQ afin de réaliser un projet de Centre de thalassothérapie avec chalets dans le secteur de Baie-Saint-Ludger, et ce, tout en étant conforme à toutes lois et/ou réglementations au moment d'obtenir les permis nécessaires à sa réalisation.

2021-05-116  
7113

**LEVÉE INTERDICTION – CONSTRUCTION D'ACCÈS POUR TRAVAUX DE  
STABILISATION DES BERGES SUR LES LOTS 4 918 130, 4 918 134,  
4 918 901, 4 919 194, 4 919 196 et 4 919 204**

- CONSIDÉRANT QUE** pour se conformer au Règlement #345-18 relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges, l'entrepreneur Jean Fournier inc. a déposé un rapport d'expertise n° 681604 réalisé par le groupe conseil SNC-Lavalin GEM Québec Inc., dans le but de levée l'interdiction de construction sur les lots 4 918 130, 4 918 134, 4 918 901, 4 919 194, 4 919 196 et 4 919 204 pour la construction de deux (2) chemin d'accès temporaire menant à la zone des travaux dans le cadre du projet de de rechargement de plage le long du fleuve St-Laurent ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal prend connaissance du rapport produit le 19 avril 2021, produit par le groupe conseil SNC-Lavalin GEM Québec Inc. ;
- CONSIDÉRANT QU'** à la suite de la visite des lieux, la firme d'expert en géotechnique émet ses recommandations dans le rapport n° 681604 ;





**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CONSIDÉRANT** le Règlement #345-18 relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de levée l'interdiction de construction sur les lots 4 918 130, 4 918 134, 4 918 901, 4 919 194, 4 919 196 et, 4 919 204.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de levée l'interdiction de construction sur les lots 4 918 130, 4 918 134, 4 918 901, 4 919 194, 4 919 196 et, 4 919 204 pour les travaux visés dans l'avis technique du groupe conseil SNC-Lavalin GEM Québec Inc. du 19 avril 2021.

À la suite de la stabilisation de talus et à la construction des deux (2) chemin d'accès décrit dans l'avis technique, l'entrepreneur Jean fournisseur Inc., devra fournir une attestation par l'ingénieur de SNC-Lavalin GEM Québec Inc., à l'effet que les travaux ont été réalisés selon les recommandations de l'avis technique du 19 avril 2021.

Il est aussi demandé que l'entrepreneur Jean fournisseur Inc, fournisse une attestation par l'ingénieur de SNC-Lavallin GEM Québec Inc, suite à la restauration des lieux après que les travaux de rechargement de plage soient complétés. Cet avis vise à s'assurer que les travaux de restaurations du site seront réalisés sécuritairement et qu'ils n'entraîneront pas de diminution de la stabilité du site après les travaux.

2021-05-117  
7114

**CEINTURE DE VIDE SANITAIRE - CENTRE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** la ceinture de vide sanitaire autour du bâtiment du Centre des loisirs doit être refaite;

**CONSIDÉRANT** l'estimation des matériaux, fait par les employés, afin de refaire la ceinture de vide sanitaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat des matériaux pour refaire le vide sanitaire autour du bâtiment du Centre des loisirs et ce, au coût budgétaire de 2 500 \$, plus les taxes.

2021-05-118  
7114

**TRAVAUX ROUTIERS – EN RÉGIE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de resurfaçage mécanique et de réparation manuelle de l'asphalte doivent être réalisés sur différentes rues municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux seront exécutés en régie, et avec divers entrepreneurs et fournisseurs à des taux horaire différents.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder aux travaux, aux coûts et aux taux horaire ou unitaires suivants :

Location d'une pelle mécanique avec opérateur	Location Roger Soucy inc.	135 \$/heure
Transport de la pelle mécanique	Location Roger Soucy	135 \$/heure
Achat de sable de classe A	Jacques Dufour & fils inc.	7,70 \$/tonne
Achat MG-20	Jacques Dufour & fils inc.	13,00 \$/tonne
Achat d'enrobé bitumineux	Jacques Dufour & fils	132,40 \$/tonne

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



	inc.	
Transport du matériel	Location Roger Soucy inc.	110,00 \$/heure

Pour un total autorisé de 20 000 \$, plus les taxes.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2021-05-119  
7115

**ACHAT – PANNEAUX DE SIGNALISATION**

**CONSIDÉRANT QU'** il faut procéder à l'achat de panneaux de signalisation et accessoires manquants, et que l'on doit en ajouter afin de répondre à certains besoins;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de panneaux de signalisation et d'accessoires auprès de Signoplus, au coût de 5 624,49 \$, taxes incluses.

**POINTS D'INFORMATION**

- **Projet de recharge de plage**

Les travaux de stabilisation vont débuter prochainement, la tolérance et la prudence seront de mise concernant le transport. Ce mois-ci, l'emphase de l'information est sur le matériel qui sera utilisé pour protéger la rue Labrie. Le matériel est en préparation au banc d'emprunt situé à Manic 2. Il sera tamisé et mixé pour avoir la recette miraculeuse qui garantira l'ouvrage pour une période de trente (30) ans sans entretien. Lors de la mise en place, nous allons avoir un nouveau matériel, ce sera imposant. Nous demandons donc à la population d'être patiente, car la nature va faire son travail pour amoindrir la pente. Il faut lui donner du temps pour étendre le matériel et le mixer. Dans le prochain Cacardeur, il y aura des précisions à ce sujet.

2021-05-120  
7115

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question.

2021-05-121  
7115

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 32.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE